

Cote du document: EB 2012/107/R.6/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 5 b) ii)
Date: 12 décembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-quatorzième session

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ashwani Muthoo
Directeur par intérim
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2053
courriel: a.muthoo@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-quatorzième session

1. Le présent rapport rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa soixante-quatorzième session, tenue les 21 et 22 novembre 2012.
2. Tous les membres du Comité, à l'exception du Brésil, ont participé à la session (Canada, Égypte, Finlande, Inde, Indonésie, Luxembourg, Nigéria et Norvège). Ont pris part à la réunion des observateurs de l'Allemagne, du Bangladesh, de la Chine, des Émirats arabes unis, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, du Qatar, du Royaume-Uni et de la Suède. Un représentant des États-Unis d'Amérique a pris part à la session via vidéoconférence depuis le Département américain du Trésor à Washington, D.C. Au Comité se sont joints le Directeur par intérim du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Secrétaire du FIDA; le Chef du Bureau des organes directeurs; le Directeur de la Division de la planification stratégique; le Conseiller principal du Président pour les questions liées au développement organisationnel et à la coordination; le Responsable de la Division Asie et Pacifique; et d'autres fonctionnaires du FIDA. Le Vice-Président adjoint du FIDA, responsable du Département gestion des programmes (PMD), a assisté aux deux jours de réunion par conférence téléphonique.
3. Les 11 points ci-après étaient inscrits à l'ordre du jour: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) projet de procès-verbal de la soixante-treizième session du Comité de l'évaluation; iv) Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI); v) Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE); vi) Évaluation au niveau de l'institution (ENI): évaluation de l'efficacité institutionnelle du FIDA et de l'efficacité des opérations financées par le Fonds – conclusions préliminaires; vii) évaluation du programme de pays pour le Népal; viii) rapport de synthèse sur les évaluations des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP); ix) informations concernant certains aspects de la méthodologie d'évaluation utilisée par IOE; x) ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2013; et xi) questions diverses, y compris une mise à jour orale sur le déroulement du processus de sélection du nouveau directeur d'IOE.
4. **Ouverture et adoption de l'ordre du jour.** Le Comité a examiné l'ordre du jour de sa soixante-quatorzième session. Il a été décidé d'inverser l'ordre de deux des points inscrits, à savoir l'évaluation au niveau de l'institution concernant l'efficacité institutionnelle du FIDA et l'évaluation du programme de pays (EPP) pour le Népal, afin que le représentant des États-Unis puisse y participer depuis Washington D.C. via vidéoconférence. Il a par ailleurs été décidé d'inclure un autre point sous la rubrique "Questions diverses" portant sur la visite annuelle de pays effectuée par le Comité.
5. Le Comité a ensuite adopté l'ordre du jour de sa soixante-quatorzième session ainsi modifié.
6. **Projet de procès-verbal de la soixante-treizième session du Comité de l'évaluation.** Le Comité a examiné le document EC 2012/74/W.P.2 contenant, en vue de son approbation, le procès-verbal de la soixante-treizième session du Comité de l'évaluation. Le Comité a approuvé ledit procès-verbal sans y apporter de changements.
7. **Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI).** Le Comité a examiné le document EC 2012/74/W.P.3, dixième édition du rapport RARI présenté par IOE, ainsi que la réponse écrite de la direction du FIDA.
8. Les membres ont félicité IOE pour la qualité de ce document et se sont dit satisfaits des observations formulées par la direction. La direction s'est dit elle aussi particulièrement satisfaite de cette édition du RARI.

9. Les membres ont noté que, cette année, le rapport contient de nouveaux éléments, notamment la détermination des évolutions et des grandes lignes en termes de performance au cours de la dernière décennie; l'examen des problèmes, importants et persistants, qui demeurent préoccupants pour l'organisation; l'analyse comparative de la performance du FIDA, interne et externe, et une section d'apprentissage en relation avec la concertation sur les politiques.
10. L'examen de cette édition du RARI a suscité de la part du Comité la formulation d'un certain nombre d'observations. Un membre a insisté sur la nécessité de répondre aux questions d'ordre méthodologique mentionnées dans la réponse de la direction. Concernant la concertation sur les politiques, les membres ont souligné la nécessité de revoir la contribution du FIDA au niveau gouvernemental et local. IOE a précisé que le RARI traite déjà, dans une certaine mesure, de cet aspect mais que, si le Conseil l'approuve, une évaluation au niveau de l'institution concernant la concertation sur les politiques devrait être menée l'an prochain et sera l'occasion d'examiner la question plus en détail.
11. IOE a précisé que les six thèmes du RARI (durabilité, ciblage, efficacité, gestion, suivi-évaluation, et performance du gouvernement) ont été retenus non seulement sur la base de l'examen des éditions passées du RARI, mais également compte tenu de l'importance qu'ils revêtent pour le FIDA.
12. Le Comité, notant que les tableaux ne faisaient état que des notations d'évaluation positives, a réaffirmé la nécessité d'indiquer, dans les graphiques, les six catégories de notation. Le Comité a par ailleurs observé que, dans le cas des États fragiles, il n'est peut-être pas suffisant de se concentrer exclusivement sur l'efficacité économique mais qu'il faudrait également prendre en compte le développement social et humain.
13. Le Comité s'est dit préoccupé par la faible performance des systèmes de suivi-évaluation (S&E). La direction a précisé qu'il s'agit là d'un problème commun à toutes les agences et institutions de développement et que le Fonds l'avait affronté en veillant à ce que tout nouveau projet soit dès le départ assorti d'une stratégie de S&E et que toutes les missions de supervision examinent la performance dans ce domaine.
14. Concernant l'analyse comparative, le Comité a pris acte des efforts déployés par IOE afin de mesurer la performance du FIDA par rapport à celle de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. IOE a précisé qu'il avait autant que possible appliqué les critères d'évaluation retenus par ces institutions et avait exclusivement utilisé les données relatives aux opérations de développement agricole et rural des deux institutions. IOE a également informé le Comité que, pour la même période, aucune donnée de la Banque africaine de développement n'était disponible, exception faite des données provenant de l'Évaluation conjointe des politiques et activités menées en Afrique par la Banque africaine de développement et le FIDA dans le domaine de l'agriculture et du développement rural (2009).
15. En ce qui concerne la durabilité, IOE a souligné combien il est important, lors de la conception des projets, de fixer des objectifs réalistes sur la base du contexte national et des capacités institutionnelles au niveau du pays. Pour tous les projets, la durabilité devrait constituer, dès le départ et tout au long de l'exécution, une priorité.
16. Le Comité a souligné l'importance que revêt l'appropriation par le pays. À cet égard, IOE a précisé que toute une série de questions sur ce point avaient été utilisées pour évaluer la performance du gouvernement dans le cadre des évaluations de projets et de programmes de pays.
17. Concernant l'âge des projets, la direction a fait observer que la cohorte de projets du présent RARI couvre non seulement un plus grand nombre de projets conçus durant les années 1990 que l'édition précédente, mais également un plus grand nombre de projets (huit) qui ne figurent plus dans le portefeuille de supervision du

FIDA. Sur ce dernier point, la direction a précisé que le RIDE, dans la mesure où il porte exclusivement sur les projets en cours de supervision, donne une idée plus précise de la performance du portefeuille de projets en cours. IOE a toutefois fait observer que 11 projets n'ont été clôturés que récemment, à savoir entre 2009 et 2011, et que quatre autres sont en cours d'exécution. De plus, IOE a souligné que, même dans le cas de projets dont la conception remonte à dix ans, il faudrait affiner celle-ci en cours d'exécution de manière à en garantir constamment la pertinence.

18. En réponse aux observations formulées par la direction, IOE a annoncé que, dès l'année prochaine, il collaborerait avec PMD afin d'harmoniser autant que possible l'âge des projets retenus afin de faciliter la comparaison.
19. La direction a également avancé un certain nombre de raisons justifiant la meilleure performance des opérations récentes par rapport à celles retenues dans le RARI, à savoir: i) l'adoption des recommandations d'IOE issues des EPP et du RARI; ii) un processus exhaustif d'assurance qualité; iii) l'introduction de mécanismes de supervision directe et d'appui à l'exécution; iv) la présence dans les pays; et v) la participation du Conseil d'administration et du Comité de l'évaluation qui, grâce à l'orientation et à l'encadrement fournis, vient consolider la boucle d'apprentissage de l'évaluation.
20. Un membre du Comité a demandé si le plafond qu'il est proposé de fixer à la longueur des documents présentés au Conseil d'administration concernera des rapports comme le RARI. Le Secrétaire a répondu que cette question sera abordée lors du prochain Conseil d'administration et que les membres du Comité étaient invités à exprimer leurs points de vue.
21. Pour finir, IOE a accepté d'inclure, dans le prochain RARI, des recommandations stratégiques concernant les programmes afin d'améliorer encore l'efficacité du FIDA en matière de développement.
22. **Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE).** Le Comité a accueilli favorablement le rapport ainsi que les observations formulées à cet égard par IOE. Il s'est dit satisfait de sa préparation et a insisté sur la nécessité d'envisager de diffuser à un public externe les résultats positifs qui sont recensés par le RIDE. Les membres ont demandé que de brèves notes – l'une pour le RIDE, l'autre pour le RARI – soient rédigées puis transmises aux décideurs et aux responsables de l'élaboration des politiques. Parallèlement, le Comité a fait observer que le RIDE devait recenser et analyser les raisons à l'origine du succès ainsi que les domaines où les objectifs n'avaient pas été pleinement atteints.
23. Le Comité a souscrit aux observations formulées par IOE concernant le RIDE, notamment en relation avec la nécessité de ventiler les notations globalement "satisfaisantes" afin de montrer le nombre de projets appartenant à la catégorie "plutôt satisfaisant". Le Comité a également appuyé la proposition visant à présenter les EPP, le cas échéant, avec les COSOP correspondants lorsque ceux-ci sont soumis à l'examen du Conseil.
24. Le Comité a pris acte de la réponse de la direction précisant que tous les projets ne rendent pas compte des produits quantitatifs car certains d'entre eux sont cofinancés – et n'utilisent apparemment pas les mêmes méthodologies que le FIDA – tandis que d'autres rapports ont été éliminés dans la mesure où ils présentaient des lacunes au plan de la qualité. L'extrapolation se fait désormais sur 70% des rapports, ce qui donne des résultats fiables.
25. **Évaluation du programme de pays pour le Népal.** Le Comité a examiné le document EC 2012/74/W.P.5 – l'EPP pour le Népal.
26. Le Comité s'est félicité de cette évaluation de grande qualité, prenant note de la bonne collaboration entre IOE et PMD dans la réalisation de cette importante

mission. PMD a précisé que la préparation de l'EPP avait dès le départ été menée de façon participative et a dit en partager les conclusions et recommandations.

27. Plusieurs membres du Comité ont souhaité obtenir des informations complémentaires concernant les lacunes au plan de la coordination des donateurs, les carences en matière de finance rurale et les perspectives d'amélioration dans ce domaine, les partenariats avec d'autres donateurs et la participation d'organisations et de groupes locaux à la concertation sur les politiques.
28. Le Comité a par ailleurs souhaité obtenir un complément d'information concernant la durabilité du programme de pays, la répartition géographique des programmes du FIDA et la manière dont PMD entend mettre à profit les recommandations de l'EPP dans le prochain programme de pays.
29. Il a par ailleurs souligné l'importance des évaluations faisant état d'approches innovantes favorisées par des opérations financées par le FIDA que d'autres reproduisent avec succès à plus grande échelle, avis partagé par IOE.
30. IOE et PMD ont expliqué que la fragmentation au niveau de la coordination des donateurs et le manque de solidité des partenariats sont en partie dus à la situation extrêmement instable du pays ainsi qu'aux incertitudes politiques. PMD a précisé que, à l'avenir, les enseignements tirés de l'expérience seront mis à profit et reliés aux conclusions de l'EPP afin de résoudre les faiblesses du portefeuille en matière de finance rurale. Concernant le renforcement du pouvoir d'action des groupes locaux moyennant leur participation à la concertation sur les politiques, il a été précisé que la stratégie de développement agricole pour le Népal (conduite par la Banque asiatique de développement et cofinancée par le FIDA), en cours de préparation, prévoyait, dans le droit fil des recommandations du FIDA, l'intégration des organisations paysannes et l'organisation de consultations au niveau local. PMD envisage de mettre en place une unité d'appui au programme de pays afin de remédier aux insuffisances du projet en termes d'effectifs et de gestion.
31. L'atelier/table ronde national de l'EPP devrait se tenir en janvier 2013 au Népal. Le Comité a été informé que, à l'issue de l'atelier et de l'adoption de l'accord conclusif, PMD finalisera le prochain COSOP, conformément aux principales recommandations de l'EPP, en vue de sa présentation au Conseil d'administration en 2013.
32. **Évaluation au niveau de l'institution: évaluation de l'efficacité institutionnelle du FIDA et de l'efficacité des opérations financées par le FIDA – conclusions préliminaires.** Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, IOE a fait une présentation PowerPoint offrant un aperçu des conclusions préliminaires de l'évaluation. La direction a par ailleurs été invitée à faire part de son point de vue sur cette présentation. La présentation avait pour but d'ouvrir le débat et de recueillir les commentaires des membres du Comité, afin d'en tenir compte dans l'élaboration du rapport final d'évaluation.
33. La direction a tout d'abord fait part de son opinion concernant cette présentation, se disant notamment préoccupée par la modification du système de notation des résultats des programmes et opérations du FIDA proposée par IOE; notant les contraintes budgétaires évidentes freinant l'amélioration de la performance dans des domaines comme les TIC; et encourageant l'équipe d'évaluation à analyser les compromis possibles entre l'amélioration de la performance des projets et l'amélioration des activités hors prêts.
34. Le Comité s'est dit satisfait de la présentation et a formulé des observations sur un certain nombre de questions, en particulier les critères de référence, les indicateurs les plus appropriés pour évaluer l'efficacité institutionnelle du FIDA et l'efficacité de ses organes directeurs, y compris la périodicité de l'évaluation coûts-avantages, et le processus de finalisation du rapport.
35. En réponse aux observations formulées par le Comité, IOE a garanti aux membres que les conclusions de l'évaluation reposent sur des données solides et que des

efforts additionnels seront consacrés à cette question lors de la préparation du rapport final.

36. De plus, comme cela lui a été demandé, IOE a également précisé que l'élaboration de la méthodologie, entre autres choses, était extrêmement délicate compte tenu de la portée et de la complexité de l'évaluation. La collecte des données, dans différents domaines, provenant de sources variées, s'est révélée elle aussi relativement complexe.
37. IOE a précisé que le rapport final comprendra une évaluation des indicateurs de l'efficacité institutionnelle et que toute recommandation sur ce point figurera dans le rapport.
38. IOE a expliqué pourquoi les banques multilatérales de développement (BMD) ont été retenues comme principales références. À cet égard, IOE a noté que, même si la détermination de critères de référence représente une tâche ardue, le modèle opérationnel et la structure de gouvernance du FIDA sont assez semblables à ceux des BMD dans la mesure où ces organismes accordent des prêts en faveur de projets mis en œuvre par les gouvernements bénéficiaires. De plus, étant donné la grande similitude de la méthodologie d'évaluation utilisée par le FIDA et de celle appliquée par les BMD, les résultats sont davantage comparables. Dans le même temps, le Comité a noté que les institutions ayant leur siège à Rome – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) – avaient été également retenues comme organisations de référence.
39. Le Comité a demandé que la priorité soit accordée aux recommandations formulées dans le rapport final.
40. **Rapport de synthèse sur les évaluations des programmes d'options stratégiques pour le pays axés sur les résultats (COSOP axés sur les résultats).** Le Comité a discuté et accueilli favorablement le rapport de synthèse sur les COSOP axés sur les résultats.
41. Exprimant sa satisfaction pour la très bonne qualité de ce rapport, fruit d'un processus interactif, le Comité a formulé un certain nombre d'observations résumées ci-après, avec des précisions supplémentaires fournies par IOE et la direction du FIDA.
42. Certains membres du Comité ont demandé s'il était envisageable de réaliser une EPP avant chaque nouveau COSOP axé sur les résultats. IOE a expliqué que, compte tenu des ressources humaines et financières à disposition, il était impossible d'envisager que tous les futurs COSOP axés sur les résultats soient soumis à l'examen du Conseil. IOE continuera toutefois au rythme de cinq à sept EPP par an. À cet égard, IOE a encouragé la direction à introduire des examens à l'achèvement des COSOP axés sur les résultats pour tous les pays, qui pourraient ensuite être validés par IOE, comme il le fait à l'heure actuelle pour les rapports d'achèvement de projet.
43. Le Comité a noté que les COSOP axés sur les résultats restent un instrument essentiel pour la programmation au niveau des pays, notamment en termes de concertation sur les politiques, et que, en ce sens, il est nécessaire de renforcer les compétences du personnel et les ressources du FIDA. Les membres ont également souligné la nécessité d'adapter les ambitions concernant les COSOP axés sur les résultats en fonction des ressources effectivement disponibles.
44. Vu que les nouvelles directives concernant les COSOP axés sur les résultats seront révisées en 2014, le Comité a encouragé le FIDA à revoir les directives existantes et à les rationaliser et simplifier dans les meilleurs délais.
45. Les membres ont conseillé la prudence avant de décider de ne pas préparer un COSOP axé sur les résultats pour les pays où seule une opération est envisagée durant un cycle SAFFP. Des exceptions devraient être autorisées dans les cas, par

exemple, de financement par le Fonds fiduciaire espagnol, le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne ou de cofinancement par d'autres grands donateurs.

46. **Informations concernant certains aspects de la méthodologie d'évaluation utilisée par IOE.** À la demande des membres du Comité, IOE a fourni des informations concernant certains aspects de la méthodologie d'évaluation retenue sur la base du Manuel d'évaluation du FIDA. La direction a félicité IOE pour avoir pris l'initiative d'ouvrir le dialogue sur les questions de méthodologie et d'essayer de trouver les moyens d'en améliorer l'application aux évaluations à venir.
47. Le Comité a accueilli favorablement la présentation, qui permet de mieux comprendre les méthodologies et techniques d'évaluation utilisées par IOE, et a formulé quelques observations. Il a été noté que le manuel est novateur et aborde les principales préoccupations soulevées par la direction et par le Comité. À cet égard, il faudra veiller à ce que les méthodes soient à l'avenir appliquées de manière plus cohérente aux évaluations menées par IOE.
48. À la demande du Comité, IOE a informé les membres qu'il envisageait de mener directement des évaluations de l'impact et d'assister la direction dans la réalisation d'évaluations de l'impact dans le cadre des engagements pris au titre de FIDA9. IOE et la direction ont tous deux reconnu qu'ils attachaient une grande importance à cette question, même si elle aura des répercussions en termes de ressources.
49. Le Comité a pris acte de la proposition avancée par IOE – et l'a approuvée – de publier une deuxième édition du manuel à la lumière de l'évolution des tendances, au sein et en dehors du FIDA. Ils sont par ailleurs convenus que cette tâche devrait être conduite par le nouveau directeur d'IOE.
50. Toujours à la demande du Comité, IOE a donné des précisions sur les efforts de collaboration avec les bureaux d'évaluation de la FAO et du PAM, et a donné au Comité l'assurance de sa détermination à intensifier cette coopération. Le Comité a pris note des activités conjointes menées à ce jour et prévues à l'avenir, et a souligné la nécessité de promouvoir, chaque fois que cela est possible, le dialogue et l'échange entre les bureaux d'évaluation des trois organisations des Nations Unies dont le siège est à Rome.
51. Le Comité a demandé à IOE de fournir des informations complémentaires sur la manière dont le processus de sélection des consultants garantit au FIDA de pouvoir bénéficier d'expériences diverses, en tenant compte du mandat et des exigences spécifiques du Fonds. IOE a précisé que son groupe de travail sur la gestion des consultants, qui examine actuellement cette question, redoublera d'efforts en ce sens.
52. IOE a informé le Comité des efforts déployés afin de réduire la variabilité entre évaluateurs. À cet égard, un expert international sera chargé de revoir un certain nombre de rapports d'évaluation et d'en tirer les enseignements et les aspects intersectoriels afin qu'IOE s'y penche à l'avenir. En 2013, cet expert sera invité à présenter à IOE des informations sur des questions de méthodologie et à interagir avec les membres du Comité.
53. Par ailleurs, le Comité a pris acte de la nécessité de redoubler d'efforts afin que les évaluations menées par IOE accordent plus d'attention à l'efficacité économique. IOE a précisé que les indicateurs retenus dans le manuel aux fins de l'évaluation de l'efficacité économique sont conformes aux bonnes pratiques du Groupe conjoint d'évaluation pour les évaluations du secteur public. Cependant, dans le cas des projets du FIDA, il est fréquent que l'insuffisance des données empêche de recalculer le taux interne de rentabilité économique, d'où la nécessité de recourir à des indicateurs indirects de l'efficacité, comme les coûts de mise en œuvre (par exemple le montant des frais de gestion du projet par rapport au montant total du prêt). En tout état de cause, IOE déploiera à l'avenir les efforts nécessaires pour une meilleure analyse de l'efficacité.

54. Pour ce qui est des enseignements tirés de l'expérience et des évaluations, IOE, au moment de la préparation du document d'orientation provisoire, précisera les critères d'évaluation qui ne seront pas couverts dans le projet/programme de pays évalué. Pour ce faire, il tiendra compte des objectifs du projet/programme de pays évalué, des données disponibles et de l'orientation principale de développement au moment de la conception. À cet égard, la direction et les gouvernements formuleront leurs commentaires sur le document d'orientation provisoire au démarrage de l'évaluation et, en accord avec IOE, décideront des critères qui ne seront pas couverts dans l'évaluation de projet/programme de pays concernée.
55. Pour finir, le Comité a fait observer qu'un grand nombre de notations font partie de la catégorie "plutôt satisfaisant" et "plutôt insuffisant", et qu'il faudrait inciter les évaluateurs à utiliser, le cas échéant, l'échelle de notation à six points pour évaluer la performance des projets et des programmes de pays.
56. **Ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2013.** Le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire qui lui était proposé pour 2013.
57. Un membre a demandé que soit reportée de quelques jours la soixante-quinzième session du Comité de l'évaluation, initialement prévue le 4 février 2013, afin que l'Ambassadeur Jostein Leiro, représentant de la Norvège et président du comité de recrutement du nouveau directeur d'IOE, puisse y participer.
58. D'autres membres du Comité ont demandé que la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation, initialement fixée à la mi-juillet 2013, soit avancée à la fin du mois de juin 2013 afin qu'ils puissent y prendre part.
59. Notant qu'il est prévu que chaque session que le Comité tiendra en 2013 dure environ deux jours, il a été suggéré qu'IOE envisage la possibilité de ne pas présenter la ou les évaluation(s) de la performance de projet, permettant ainsi de concentrer les débats sur les évaluations stratégiques, à savoir les ENI et les EPP.
60. IOE a proposé que le document d'orientation provisoire sur l'évaluation de l'impact, qu'il envisage de mener en 2013, soit présenté à la soixante-seizième session du Comité de l'évaluation, en avril 2013. Le Comité a accepté cette proposition.
61. IOE a communiqué aux membres du Comité les noms des consultants recrutés pour l'évaluation concernant l'efficacité et, à leur demande, a promis de transmettre les curriculum vitae respectifs. Le Comité a souligné que, dans l'équipe chargée de l'évaluation de l'efficacité, le nombre d'hommes et de femmes n'était pas équilibré. IOE a fait observer qu'il s'agit là d'un cas inhabituel mais s'est engagé en tout cas à redoubler d'efforts aux fins du recrutement d'un plus grand nombre d'évaluatrices.
62. Le Comité a abordé la question de savoir quand l'ENI sur l'efficacité sera examinée à nouveau:
- a) Les Membres de la Liste A ont demandé, au nom de leur liste, que le rapport et la réponse de la direction soient présentés au Comité au plus tard lors de la réunion prévue début février.
 - b) IOE a souligné que, aux termes de la Politique de l'évaluation, le rapport doit être présenté à la direction pour que celle-ci formule ses commentaires avant qu'il soit achevé, et a proposé que celui-ci soit transmis (non révisé) fin février ou début mars.
 - c) La direction a noté que l'évaluation devait respecter la procédure établie pour toutes les évaluations, s'agissant de rétro-information précoce entre IOE et la direction, avant que le rapport final ne soit divulgué.
 - d) Les membres de la Liste A ont approuvé la proposition avancée par IOE, à la condition toutefois que, si un membre du Conseil d'administration demandait une copie du projet de rapport final après le 7 janvier, au moment où il est transmis à la direction du FIDA, il sera entendu que le document est fourni à titre strictement confidentiel.

- e) Sur ce dernier point, la direction a noté qu'il était nécessaire de demander un avis juridique et a précisé qu'elle reviendrait sur la question à l'issue d'un examen plus approfondi. Cette question sera abordée par le Conseil d'administration à sa session de décembre 2012.

63. **Questions diverses:**

- a) **Nomination du Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA.** Sur ce point, le président du Comité a fait état des derniers développements concernant le processus de sélection du nouveau directeur. Cette présentation a eu lieu en séance à huis clos.
- b) **Visite de pays annuelle du Comité de l'évaluation.** Après avoir discuté de la question de la visite de pays annuelle du Comité, les membres sont convenus de ce qui suit:
- i) il appartiendra désormais au Conseil de choisir la destination des visites;
 - ii) les visites de pays seront effectuées par neuf membres: quatre de la Liste A, deux de la Liste B et trois de la Liste C;
 - iii) les membres du Conseil d'administration qui ne sont pas membres du Comité de l'évaluation pourront également y participer;
 - iv) il appartiendra à chaque liste de choisir la personne qui participera;
 - v) les visites seront entièrement financées par le FIDA et des efforts seront faits afin de contenir les coûts autant que possible;
 - vi) trois autres membres au maximum du Conseil d'administration qui ne sont pas membres du Comité de l'évaluation pourraient prendre part aux visites de pays à leurs frais; et
 - vii) les nouvelles règles mentionnées ci-dessus prendront effet à partir de 2014. Elles n'affecteront en rien le voyage au Viet Nam que le Comité de l'évaluation envisage de faire en 2013.
64. La direction a rappelé que les répercussions financières de cette proposition devront être évaluées à la lumière de tous les efforts déployés afin de réduire les dépenses liées au groupe 4 du budget administratif du FIDA, et de la discussion sur ce point qui se déroulera lors du Conseil de décembre 2012.
65. Pour conclure, le Comité a exprimé sa profonde gratitude à la représentante sortante du Canada, Mme Ann Adair Heuchan, Ministre conseillère, Représentante permanente adjointe du Canada auprès des organisations spécialisées dans l'alimentation et l'agriculture ayant leur siège à Rome, pour sa contribution rigoureuse et éclairée et sa collaboration constructive durant les sessions du Comité. IOE et la direction se sont joints au Comité pour remercier Mme Heuchan pour l'excellence de sa contribution aux travaux du Comité au cours des trois dernières années.